

**COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 9 MARS 2023
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 2 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Chabanière, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETU, Mme Christiane CHARNAY, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Alipio VITORIO, M. Tony TORNAMBE, M. Jean-Louis ROUSSIER

Suppléants : M. Lucien DERFEUILLE, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Jérôme BUB (pouvoir donné à Mme Laurence Fréty), M. Pierre DUSSURGEY, M. Hervé PRIVAS M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Éric MAISONNEUVE (pouvoir donné à Mme Virginie Ostojic), Mme Michèle BROTTE (pouvoir donné à M. Jean-Louis Roussier)

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, Mme Annick GUICHARD, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

Agents présents : M. Damien Courbil, M. Jérémy LEPLUS, Mme Laurence AMBARA,

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h36. Elle remercie les délégués présents et demande qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter.

Le quorum étant atteint, elle rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2023
- Restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier : dossiers réglementaires
- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Restauration du Ruisseau du Chatanay à Echalas
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

Mme la Présidente annonce que Mme Michèle Brottet a donné son pouvoir à M. Jean-Louis Roussier et M Eric Maisonneuve a donné son pouvoir à Mme Virginie Ostojic.

Monsieur Martin Daubree est désigné secrétaire de séance.

(Réception par mail à 17h42 du pouvoir de M. Jérôme Bub pour Mme Laurence Fréty)

Introduction : Appel du Rhône

En introduction, M. Damien Courbil fait une présentation de l'Appel du Rhône. Cette présentation vient compléter l'intervention de M Jérôme Bub, lors d'un comité syndical, indiquant qu'il existait une démarche pour la reconnaissance d'un statut juridique des fleuves.

M. Damien Courbil informe les délégués que l'Appel du Rhône est une mobilisation collective et citoyenne, lancée par une association Suisse id-eau, et qui demande la reconnaissance d'une personnalité juridique au Rhône afin de défendre ses droits à exister, à être préservé, à se régénérer et à évoluer.

Depuis plusieurs années, des actions ont été engagées dans de nombreux pays comme par exemple en Equateur, en Colombie ou en Nouvelle-Zélande afin que des fleuves se voient attribuer un statut juridique.

Nombreux sont les enjeux concernant le Rhône : la fonte des glaciers, la pollution de l'eau, le changement climatique, les prélèvements d'eau, les écosystèmes et la vie aquatique.

L'Appel du Rhône vise à donner à chacun les moyens d'agir en ayant recours à des outils légaux pour défendre les droits du fleuve empêchant ainsi la destruction de la biodiversité et des écosystèmes.

Les signataires sont des collectivités et institutions publiques, des collectifs et ONG, des entreprises et secteur privé et des citoyen-ne-s. Sur notre secteur, sont signataires : SMIRIL, Grand Lyon, Ville de Lyon, ...

Mme Christiane Charnay demande s'il y a des signataires plus au sud.

M. Damien Courbil répond qu'il y a des signataires un peu partout.

M. Damien Courbil indique que plus d'informations sont disponibles sur le site internet d'id-eau, ainsi qu'un dossier présentant le projet d'Appel du Rhône.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2023

M. Damien Courbil revient sur la répartition des voix dans les blocs 1 et 2 suite à un questionnaire de M. Jérôme Bub après l'envoi du compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2023.

M. Damien Courbil informe les délégués qu'en 2018, lors des discussions intervenues lors du changement de statuts, il avait été décidé pour le bloc 2 de ne rien modifier sur la

répartition des voix et de conserver le critère de solidarité qui existait dans les statuts précédemment.

Concernant le bloc 1, il a aussi été décidé de mettre en place une solidarité importante, avec l'ensemble des dépenses mutualisées entre tous les membres à hauteur de leur population sur le bassin versant, hormis 30% des investissements concernant la PI ciblés pour le membre bénéficiaire. Du fait de cette forte solidarité, il avait été décidé de ne pas avoir de membre majoritaire. Ainsi, la Métropole de Lyon possède 47% des voix du bloc 1.

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont d'autres remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 15 février. Aucune autre remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 41 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier : dossiers réglementaires (Délibération n° 2023_05D)

M. Jérémy Leplus présente aux délégués un bilan des étapes de l'opération de restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier :

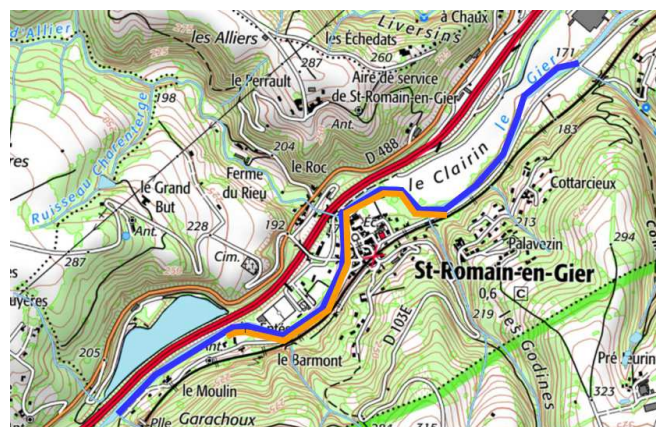
- Etude de faisabilité réalisée en janvier 2016 par Artelia
- Phase d'appropriation réalisée en juin 2022 par le mandataire VDI
- Phase de concertation réalisée en février 2023 par le SyGR
- Phase AVP en cours de finalisation sur mars 2023 réalisée par VDI
- Rédaction des dossiers réglementaires – en cours – VDI
- Instruction des services de l'Etat – de mars 2023 à avril 2024

Suite à la réalisation de l'avant-projet et de la phase de concertation préalable, le projet porté par le SyGR nécessite désormais d'être instruit par les services de l'état avant d'avoir l'autorisation de réaliser les travaux.

M. Jérémy Leplus informe donc les délégués qu'une délibération est nécessaire pour déposer les dossiers réglementaires.

Avant de délibérer, M. Jérémy Leplus présente aux délégués l'opération de restauration du Gier à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères.

Le périmètre : aménagement du hameau du Moulin jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Godines. En bleu le périmètre d'étude et en orange le périmètre des travaux.



Diagnostic hydraulique :

- Débordement important par recoupeure des méandres
- Etranglement de la vallée entre l'A47 et la voie ferrée
- Reprise des simulations hydrauliques avec calage sur les crues de 2008, 2016 et 2021
- Rôle hydraulique des ouvrages sur les lignes d'eau

Mme la Présidente informe les délégués que le maximum d'aménagements qui pouvant être fait à Saint-Romain-en-Gier permet de réduire l'aléa correspondant à Q30 et M. Jérémie Leplus que les travaux seront principalement des travaux de décaissement.



Le projet de restauration du Gier est découpé en 5 secteurs. Jérémie Leplus balaye tous les secteurs pour présenter aux délégués les propositions d'aménagements.

Secteur 1 – 190 ml : Absence de travaux sur la rive gauche. Création d'une risberme sur la prairie en rive droite. Les travaux débuteront au niveau du cabanon de l'habitation en amont (démolition cabanon). Un décaissement est prévu sur une largeur maximale d'environ 15 mètres. Protections des berges en génie végétal.

M. Jean-Louis Roussier demande si en décaissant cela va rester comme ça ou s'il y aura de nouveau du dépôt.

M. Damien Courbil répond qu'en général les cours d'eau déposent lorsque les débits sont faibles et évacuent lorsqu'il y a une crue. La zone décaissée ne sera en eau qu'en période de crue (à partir de la Q2), il ne devrait donc pas y avoir de dépôts permanents sur ces zones.

Secteur 2 – 375 ml : Absence de travaux sur la rive droite le long du chemin des roseaux. Sur la rive gauche :

- Création d'une risberme :
 - préservation du stade et du city stade
 - emprise sur une partie des jardins
 - emprise espace vert et jardin attenant à la maison aval
- Protection des berges en génie végétal (suppression des berges en enrochements sauf à l'aval)

- Démolition du bâtiment vestiaire / buvette
- Abattage des arbres (abaissement berges et traitement renouée)
- Dévoiement réseaux

M. Jean-Paul Carton demande si des sondages ont été faits pour connaître la nature du terrain car selon la composition du terrain ce n'est pas la même intervention.

M. Jérémy Leplus répond qu'il n'y a pas eu de sondage pour le moment mais qu'il est prévu d'en faire dans quelques mois dans le cadre de la phase projet.

Cas particulier pont RD103E :

M. Damien Courbil rappelle aux délégués que le pont de la RD 103E est géré par le Département et que ce dernier finance une partie des travaux et qu'il a déjà payé une étude.

M. Jérémy Leplus présente le scénario retenu pour les dossiers réglementaires :

- Ouverture ouvrage de décharge en rive gauche (abaissement de 1,25 m)
- Banquette de protection de la culée rive gauche
- Abaissement du fond de lit entre la culée et la pile rive gauche
- Abaissement risberme sous travée à 177,20 m

→ Protection de l'amont contre une crue trentennale (Q30), sauf pour une maison (objectif Q20).

Secteur 3 – 150 ml – le long du village : Absence de travaux sur la rive droite.

Sur la rive gauche :

- Création d'une risberme : suppression des occupations du sol (terrains et abris pétanque, salle Mille Club, parking). Réflexion de la commune de Saint-Romain-en-Gier pour savoir où ces constructions peuvent être réimplantées.
- Protections des berges en génie végétal
- Aménagement du rejet de l'affluent

Secteur 4 – Rive Droite 184 ml :

Profil en long :

- Suppression du seuil : condition indispensable à l'obtention des meilleurs gains hydrauliques
- Rééquilibrage du lit mineur jusqu'au pont de la RD 103
- Création d'un seuil de fond

Rive droite:

- Berge Rive Droite (côté village) moins sollicitée, techniques en génie végétal
- Création d'une risberme : déplacement des parkings en bord du Gier et maintien de tous les usages et bâti.
- Protections des berges en génie végétal.
- Dévoiements réseaux sur les risbermes

Secteur 4 – Rive Gauche 110 + 60 ml

Rive gauche:

- Stabilisation talus A47 en enrochement (ancrage à – 2m de profondeur)
- Création d'un sentier largeur 1 m en pied de talus
- Discussion en cours avec DIRCE pour mode opératoire travaux et convention

Secteur 5 – 175 ml

Rive gauche:

- Création d'une berge à pente douce
- Protection des berges en génie végétal

- Tènement ancien garage (remblais pollués, amiante,)

Rive droite:

- Pas d'aménagement sur la partie amont : maintien de la plaine zone d'expansion et des boisements
- Berge Rive Droite sous la voirie à fort enjeux avec la voie SNCF au-dessus : stabilisation par des enrochements au niveau de l'érosion.
- Périmètre prescriptions SNCF

L'incidence hydraulique : suppression de l'inondabilité en aval du pont, un effet très positif sur les crues de temps de retour 50 ans et 100 ans et abaissement important des niveaux d'eau réduisant fortement le niveau d'aléas.



Mme Christiane Charnay demande combien de temps vont durer les travaux ?

M. Jérémy Leplus répond qu'il faut compter environ un an de travaux.

M. Jean-Pierre Cid souhaite savoir où seront situés les lieux de dépôts et combien de m³ de terres vont être enlevées.

M. Damien Courbil répond que les lieux de dépôts pressentis sont le stade de foot et le champ en aval juste avant le garage. Il rappelle l'importance de traiter la renouée du Japon pour que la terre puisse être redéposée après.

M. Tony Tornambe demande si les terres redéposées ne seront pas polluées ?

M. Jérémy Leplus répond que des analyses ont déjà été faites sur le secteur de l'ancien garage et que les résultats révèlent des sols peu ou pas pollués.

La synthèse financière : Les partenaires financiers de cette opération sont à ce jour : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département. Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études d'avant-projet, hors subventions de ces partenaires.

Intitulé	Montant (€ HT)
Marché MOE	178 550
Etudes complémentaires	131 871,95
Travaux cours d'eau	3 768 477,85
Travaux autres (A47, pont, réseaux,...)	1 228 952
Foncier	593 416
Arpentage et bornage	40 145
TOTAL	6 041 412,80

M. Damien Courbil précise aux délégués que le SyGR est en attente du retour de la DDT pour savoir s'il peut déposer une demande de subvention auprès du fond vert.

Mme la présidente demande s'il faut délibérer à ce sujet.

M. Damien Courbil répond qu'il faut une délibération pour dire que le SyGR s'engage dans le projet mais qu'il n'y a pas besoin de délibération pour demander la subvention.

Mme Laurence Fréty intervient en disant qu'il ne faut pas hésiter à appeler la Région et à solliciter les services pour avoir des conseils et voir s'il existe des financements européens.

M. Damien Courbil répond qu'il veille toutes autres possibilités de financement et les appels à projet

Le planning prévisonnel :

- Janvier 2023 : concertation préalable
- Mars 2023 : adoption du bilan de la concertation et dépôt des dossiers réglementaires :
 - Dossier d'Autorisation Environnemental Unique (DAEU) aux services de l'Etat,
 - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
 - Dossier Espèces protégées (CNPN)
 - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire (DUP) pour pouvoir acquérir les terrains ou exproprier les propriétaires.
- Courant 2023 : réalisation des études de projet (PRO)
- 2024-2025 : réalisation des travaux
- Fin 2025 : fin des travaux

M. Damien Courbil précise aux délégués que les entreprises qui réaliseront les travaux auront dans l'obligation de revenir pendant 3 ans pour assurer le suivi des aménagements réalisés.

Après cette présentation par M. Jérémy Leplus, Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer pour confirmer l'engagement du SyGR dans ce projet de restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier en réalisant et en déposant les dossiers réglementaires.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la démarche de réalisation et de dépôt des dossiers réglementaires pour l'instruction des services de l'Etat

- **AUTORISE** le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement
- **AUTORISE** la présidente du SYGR à signer tous actes et documents liés à la demande d'autorisation environnementale
- **DECIDE** de confirmer son engagement dans le projet de restauration hydraulique, écologique et paysager du Gier à Saint-Romain-en-Gier

Résultat du vote (Bloc 1) :

Pour : 32 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Débat d'orientation budgétaire 2023 (Délibération n° 2023_06D)

M. Damien Courbil rappelle que d'après la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget. Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui a été envoyé aux délégués avec la convocation au présent Comité syndical le 3 mars 2023.

M. Damien Courbil ouvre le débat d'orientation budgétaire en rappelant le contexte et les orientations pluriannuelles. Les actions du SyGR s'inscrivent aux travers des documents outils qui traduisent la stratégie du bassin versant : le Contrat de Rivière Gier et affluents et le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Gier)

L'entente SEM SyGR est mise en œuvre pour travailler avec SEM à échelle du bassin versant, elle est garante de la cohérence des actions et permet la mutualisation de postes et d'actions.

Pour l'année 2023, les orientations budgétaires sont axées sur les principaux thèmes suivants :

- Entretien de la végétation
- Restauration du Gier à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères
- Continuité écologique et restauration des berges
- Ouvrages de type digues (définition SE)
- Prévention des risques : sensibilisation et culture du risque
- Dépenses de personnel
- Actions menées dans le cadre de l'entente SEM-SyGR

Il est ensuite présenté les éléments financiers, recettes et effectifs.

Pour 2023, les contributions ont été calculées selon les données suivantes : lissage des contributions calculé sur une période de 7 années et en prévision des travaux à venir qui seront financés avec des subventions et des emprunts.

Le tableau d'effectifs illustre l'évolution du syndicat qui compte à ce jour 4 titulaires, 1 contractuel et 5 élus qui perçoivent une indemnité traduisant ainsi l'augmentation du traitement indiciaire et des charges.

M. Damien Courbil présente ensuite les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2022.

Les montants de chaque section et leur évolution sur plusieurs années sont présentés.

Le contenu est expliqué pour chaque section :

• Section FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

- Etude transport solide
- Entretien de la végétation et location de bennes pour évacuation des déchets verts et déchets (intervention type entreprise d'insertion spécialisée, entreprises spécialisées (abattage, élagage, débardage, pâturage...), pose et évacuation de bennes)
- Lutte contre la renouée du Japon et renaturation de cours d'eau sur le Chatanay
- Assurances (RC, multirisque habitation et véhicule)
- Versement à des organismes de formation : Association Rivières en Rhône Alpes Auvergne, France Dignes, adhésion et journées techniques, Formations Prévention des inondations au titre du PAPI
- Frais d'enquêtes publiques, Annonces marchés publics,
- Divers pour site web, annonces et insertion (publicités marchés publics), fourniture de petit équipement,
- Frais de déplacement, frais de repas,
- Participations dans le cadre de l'entente SEM SyGR et remboursements à la Ville de Givors
- Frais pour la fourniture de petits matériels

Chapitre 012 : Charges de personnel

- Cotisations URSSAF et aux caisses de retraite
- Rémunérations
- Directeur
- Chargée de mission pilote d'opération
- Chargée de mission prévention des inondations
- Gestionnaire administratives et finances
- Technicien rivière, études et projets

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

- On trouve dans ce chapitre des cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les indemnités, les formations.
- Egalement les clefs de signature pour les signatures dématérialisées.

Une augmentation de 44.5 % par rapport à l'année dernière dans cette section de dépenses due à deux nouvelles actions qui rentrent dans ce chapitre : l'étude du transport solide et la lutte contre la renouée du Japon et la renaturation de cours d'eau sur le Chatanay.

• Section FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les recettes de fonctionnement comprennent les contributions des membres, ainsi que les subventions. Dans le cas où les cotisations des communes membres s'effectuent par la voie de la fiscalisation, elles apparaissent au chapitre 73.

Concernant les intercommunalités et de la Métropole de Lyon, pour le paiement des contributions, il est envisagé un recouvrement par la voie de la budgétisation et elles apparaissent ainsi au chapitre 74.

Les subventions apparaissent au chapitre 74 et sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département, l'Etat.

• Section INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les frais d'études :

- Assistance maîtrise d'ouvrage, étude maîtrise d'œuvre et suivi écologique pour la restauration du Gier à Saint Romain en Gier
- Études et assistance maîtrise d'ouvrage, analyse multicritères, modélisation, diagnostics de vulnérabilité pour la restauration du Gier à Givors
- Étude systèmes d'endiguement, diagnostic de ces ouvrages, puis les études de danger au cas par cas, dossiers réglementaires et de régularisation et assistance maîtrise d'ouvrage
- Étude sur le Mézerin
- Étude sur la Combe de l'Enfer à Saint Romain en Gier

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Ce chapitre comprend l'acquisition de terrains nus et bâtis et les travaux de durée inférieure à 1 an.
- Matériel de bureau et informatique

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

- Ce chapitre comprend l'acquisition de terrains et les travaux de durée supérieur à 1 an.
- Ce chapitre comprend : agencement et aménagements de terrains : dans la continuité des exercices budgétaires précédents sont affectés sur cette ligne un montant en prévision des travaux à venir

Les reports qui apparaissent pour information concernent :

- Les études d'aménagement du Gier à Givors,
- Les études des digues et ouvrages de protection,
- Les études d'aménagements du Gier à Saint-Romain-en-Gier,
- L'étude de continuité du Mézerin.

• Section INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent les subventions. Les subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département, ainsi que l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

M. Martin Daubree demande si des demandes de subventions ont été faites pour l'étude du transport solide et la restauration du Chatanay.

M. Damien Courbil répond que les demandes de subventions ne sont pas encore faites et que l'aide sera versée sur 2024 (après travaux). Le SyGR pourra toutefois demander une avance.

M. Martin Daubree et Mme la présidente répondent que normalement il est possible de faire les demandes d'avance.

M. Martin Daubree demande s'il y a des rentrées de recettes prévues avec le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) suite à toutes les études qui ont été faites depuis plusieurs années.

M. Damien Courbil répond qu'actuellement il n'y a pas de demande de FCTVA. Toutefois, il rappelle que le SyGR sera éligible au FCTVA lorsque les travaux auront débuté, il est donc prévu de mettre en place la démarche à partir de 2024 - 2025.

M. Alipio Vitorio revient sur le transport solide en demandant ce qui est entendu par le transport solide.

M. Damien Courbil répond qu'il s'agit du transport des sédiments par les cours d'eau. L'étude sur le transport solide ne sera pas suivie de travaux mais elle servira pour d'autres projets.

M. Martin Daubree demande si le calcul des 30% des investissements PI à destination des membres en bénéficiant est basé sur l'année N-2.

Après ces différents échanges, Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 41 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Restauration du Ruisseau du Chatanay à Echalas (Délibération n° 2023_07D)

Ce projet de travaux concerne les sources du ruisseau du Chatanay à Echalas et vise à restaurer les fonctionnalités naturelles de cette tête de bassin versant. Il s'agit de l'action B2.13 du contrat de bassin versant du Gier et de ses affluents 2022-2024.

Le site de 3000m² est envahi par la renouée du Japon à un stade invasif très développé.

Les techniques courantes de lutte contre la renouée (fauches et arrachages répétés, bâchage) se sont révélées peu efficaces ou inadaptées au contexte.

Il est donc proposé de réaliser un traitement des terres contaminées en renouée par concassage/criblage et de recréer des habitats favorables à la biodiversité locale.

Le plan de gestion d'entretien et de restauration de la végétation (PGV 2021-2026), déclaré d'intérêt général par arrêté inter-préfectoral du 21 juin 2021 prévoit une gestion curative de la renouée du Japon sur secteur.

Ainsi l'opération consiste à :

- Traiter les terres contaminées par concassage-criblage ;
- Remettre en place les terres dépolluées ;
- Planter des arbres et arbustes.

Ces travaux ont été estimés à 200 000 € HT (180 000 € en traitement des terres polluées et terrassement et 20 000 € en travaux de génie écologique).

Ils font l'objet d'un engagement de financement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre du Contrat de bassin versant du Gier et de ses affluents 2022-2024.

Calendrier envisagé :

- Avril – Mai 2023 : demande de subventions et candidature à appels à projets, dépôt des dossiers réglementaires

- Juin 2023 : Consultation marché travaux
- Octobre 2023 : Lancement travaux de traitement des terres
- Fin 2023 : Travaux génie écologique

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet de restauration du Ruisseau du Chatanay à Echalas,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à cette opération, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Gier Rhodanien auprès des différents partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau et le Fond vert.

5. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Laurence Ambara présente les décisions prises, par Mme la Présidente dans le cadre de sa délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020, depuis le dernier comité syndical du 15 février 2023 jusqu'à ce jour :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
DETECT RESEAUX	Réalisation d'investigations complémentaires de repérage des réseaux enterrés Enedis	1 640.00	1 968.00
LE PROGRES	Annonce légale – avis de concertation préalable pour la restauration du Gier à Saint Romain en Gier	292.90	351.48
CULTURA	Achat fournitures administratives (agendas, calendriers)	12.12	14.55
IONOS	Frais d'abonnement site internet 2023	180.00	216.00
IONOS	Frais d'abonnement e-mail pro 10 licences	300.00	360.00
DABRETEAU	Frais parking véhicule SyGR	-	683.32
BOUYGUES TELECOM	Frais téléphonie - Année 2023 – Technicien rivière	264.00	316.80
ORANGE	Frais téléphonie - Année 2023 – Directeur, Chargée de mission pilotage, chargé de mission prévention des inondations	936.00	1 123.00
EDENRED FUEL CARD	Pack service + carburant	-	1 000.00
DEMATIS	E-Légalité actes – abonnement du 15/01/23 au 14/01/24	150.00	180.00
VEILLE EAU	Abonnement 2023 lettre quotidienne	-	200.00

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
FEU VERT	Achat chaussettes à neige pour véhicule SyGR	49.58	59.50
UNIFERME	Plateaux charcuterie/fromages pour comité syndical du 6 décembre 2022	95.15	104.83
BUREAU VERITAS	Diagnostics vulnérabilité aux inondations, Stef Logistics	1 375.00	1 650.00

6. Prochaines instances SyGR

- 23 mars 2023
- 22 juin 2023 (risque d'être décalé)
- 21 septembre 2023

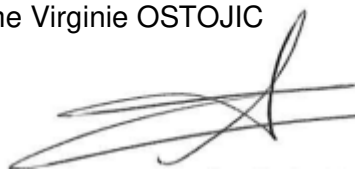
7. Questions et point divers

M. Damien Courbil informe les délégués de deux évènements :

- 17 mars 2023 de 10h à 15h30 à Sevrier (74320) : Commission Géographique Haut Rhône – AERMC qui réunit l'ensemble des acteurs de l'eau et qui sera consacrée à la préparation du 12^{ème} programme d'interventions (2025-2030) et au Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)
- 6 avril 2023 de 14h à 17h à Paris ou en visio : « Etre élu d'une structure gestionnaire de digues » ½ journée technique « spéciale élus » organisée par France Dignes

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 19h30.

Fait à Givors, le 13 mars 2023
La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18